

**Municipalité de  
Saint-Camille-de-Lellis  
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 2<sup>e</sup> jour de décembre 2013, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

**1.0 et 2.0** Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

**M. Jacques Audet;  
Mme Thérèse Blanchet;  
M. Richard Pouliot;  
M. Marcel Bégin;  
M. Jocelyn Pouliot;  
Mme Stéphanie Deblois.**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

**3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et proposé;**

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 1.-  | <b>Prière;</b>   | <b>Réunion du 2<sup>e</sup> jour de décembre 2013</b> |
| 2.-  | Appel des présences;   |   |
| 3.-  | Acceptation de l'ordre du jour;  |   |
| 4.-  | Acceptation du procès-verbal du 11 novembre 2013;  |   |
| 5.-  | Suivi au procès-verbal;  |   |
| 6.-  | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.12-13;  |   |
| 7.-  | Remise d'un certificat honorifique à M. Raymond Labbé pour son geste d'altruiste;  |   |
| 8.-  | Résolution, vente pour taxes 2014;   |   |
| 9.-  | Résolution, fermeture des chemins d'hiver;   |   |
| 10.- | Résolution autorisant le maire suppléant à signer les chèques en l'absence du maire;                                     |   |
| 11.- | Résolution, renouvellement du code d'éthique et de déontologie des élus;   |   |
| 12.- | Résolution, reconduction du programme de revitalisation pour une année;  |   |
| 13.- | Résolution, renouvellement du contrat d'assurances de la municipalité avec la M.M.Q.;                                    |   |
| 14.- | Résolution, demande de subvention à emploi-été Canada pour 2014;   |   |
| 15.- | Résolution, appropriation d'un montant : « réserve assainissement des eaux » relativement à l'achat d'une pompe en 2013; |   |
| 16.- | Avis de motion, règlement numéro 423-2014, taux de la taxe foncière pour 2014;   |   |
| 17.- | Avis de motion, règlement numéro 424-2014, tarifs d'aqueduc et d'égout pour 2014;  |   |
| 18.- | Avis de motion, règlement numéro 425-2014, tarifs d'épuration des eaux usées et fosses septiques pour 2014;              |   |

- 19.- Avis de motion, règlement numéro 426-2014, tarifs de collecte des matières résiduelles pour 2014;
- 20.- Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ et à la COMBEQ;
- 21.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
  - A-Membres des comités;
  - B-Voirie;
  - C-Incendie;
  - D-Aqueduc et égout;
  - E-Loisirs, urbanisme, politique familiale;
  - F-Sécurité routière et signalisation;
  - G-Administration;
  - H-Maire.;
- 22.- Correspondance;
- 23.- Varia:    A) résolution, gardien(ne) de la patinoire;  
              B)  
              C)  
              D)  
              E)
- 24.- Question(s) de l'assistance;
- 25.- Levée de l'assemblée

### **Résolution numéro 201-12-13**

#### **4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2013**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LA CONSEILLER MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES), QUE** le procès-verbal du 11 novembre soit adopté, et signé tel que modifié.

Modifications :

*Mandats des élus :*

**M. Jocelyn Pouliot** sera responsable de la sécurité routière ce qui comprend essentiellement trois éléments soit, le suivi de la signalisation sous la responsabilité de la Municipalité de Saint-Camille, du dossier de la mise à niveau des adresses et de l'installation des poteaux d'identification des rangs. Il aura aussi la responsabilité d'examiner la possibilité d'une entente inter-municipale pour l'achat d'un radar mobile.

**Mme Stéphanie Deblois** sera responsable du dossier d'urbanisme avec ses dossiers connexes, tels que Les Fleurons du Québec, et Villages Fleuris. Elle sera aussi responsable du dossier loisirs et de la Politique Familiale Municipale.

**ADOPTÉE,**

### **Résolution numéro 202-12-13**

## 5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

### Bordures de bois

La directrice mentionne que les bordures de bois autour des jeux sur le terrain de l'école seront changées seulement en 2015, un projet de restauration du parc de l'école sera préparé et présenté en 2014. A suivre en novembre avec l'école Arc-en-Ciel. Toutefois, la directrice mentionne que les jeux seront sécurisés par le personnel de l'école responsable de l'entretien.

## 6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 12-13

**ATTENDU** : la liste des comptes numéro 12-13 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 2 décembre 2013* dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 54,503.33\$

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 12-13 tels que présentés. Le total des comptes pour **DÉCEMBRE 2013 s'élève à : 54,503.33\$.**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 12-13.

	<b>LISTE DES COMPTES PAYÉS EN NOVEMBRE :</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>
1-	1 815,09 \$	C1300606
2-	555,03 \$	C1300607
3-	88,92 \$	C1300608
4-	85,04 \$	C1300609
5-	507,04 \$	C1300611
6-	8 326,12 \$	C1300610
7-	79,05 \$	C1300612
8-	512,73 \$	C1300613
9-	2 471,96 \$	C1300614
10-	2 163,75 \$	C1300615
11-	135,00 \$	C1300616
	<b>16 739,73 \$</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>LISTE DES COMPTES À A ACCEPTER DÉCEMBRE 2013 :</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>
12-	143,97 \$	C1300617
13-	622,43 \$	C1300618
14-	340,90 \$	C1300619
15-	22,82 \$	C1300620
16-	591,88 \$	C1300621
17-	174,72 \$	C1300622
18-	9,46 \$	C1300623
19-	235,32 \$	C1300624
20-	44,84 \$	C1300625
21-	1 732,33 \$	C1300626
22-	207,87 \$	C1300627
23-	475,00 \$	C1300628

24-	75,00 \$	C1300629
25-	50,00 \$	C1300630
26-	431,16 \$	C1300631
27-	1 630,07 \$	C1300632
28-	50,00 \$	C1300633
29-	80,00 \$	C1300634
	<b>6 917,77 \$</b>	<b>: Sous-total</b>

<b>GRAND TOTAL DES SALAIRES ASSEMBLÉE DÉCEMBRE</b>	<b>19 471,45 \$</b>
--	---------------------

	LISTE DES COMPTES À AJOUTER DÉCEMBRE 2013	No. Chèque
30-	86,00 \$	C1300635
31-	333,35 \$	C1300636
32-	120,43 \$	C1300637
33-	1 853,12 \$	C1300638
34-	52,05 \$	C1300639
35-	8 096,99 \$	C1300640
36-	144,49 \$	C1300641
37-	55,90 \$	C1300642
38-	538,08 \$	C1300643
39-	93,97 \$	C1300644
	<b>11 374,38 \$</b>	<b>: Sous-total</b>
	<b>54 503,33 \$</b>	<b>GRAND TOTAL</b>

**Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de décembre 2013.**

---

**Nicole Mathieu, Directrice Générale**

### **Résolution numéro 203-12-13**

#### **7.0 REMISE D'UN CERTIFICAT HONORIFIQUE À M. RAYMOND LABBÉ POUR SON GESTE D'ALTRUISTE**

Le 31 décembre 2010, un face à face entre deux véhicules automobiles sur la route 204 dans la courbe en face de ce qu'on appelle le camping Blanchet. Sous la force de l'impact les véhicules ont pris feu.

Monsieur André Fauchon a réussi à extirper l'abbé Urbain Rhéaume de son véhicule et avec l'aide de Monsieur Raymond Labbé il a réussi à emmener la victime en lieu sûr. Le 4 octobre 2013, Son Excellence le Gouverneur Général du Canada a remis à M. Fauchon la médaille de la bravoure à la Citadelle de Québec.

Depuis 1993, le Gouverneur Général a approuvé la création d'une mention d'honneur qui sera décerné à ceux et celles qui ont porté un geste admirable et désintéressé en faveur d'autrui.

Au nom de Son Excellence le très honorable David Johnston, Gouverneur Général du Canada, il me fait plaisir de remettre à Monsieur Raymond Labbé ce certificat de mention d'honneur pour les gestes qu'il a posé dans la soirée du 31 décembre 2010.

Adélarde Couture, Maire

## **8.0 RÉSOLUTION, VENTES POUR TAXES 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à procéder pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis dans le cas de la vente de propriétés dont les taxes n'ont pas été payées depuis trois (3) ans.

**QUE** l'on autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Nicole Mathieu à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis lors de la vente qui se tiendra en mai 2014, à la MRC des Etchemins.

Liste des propriétés à vendre :

*Référence liste numérotée :*

- Numéro : 16                      Numéro : 73
- Numéro : 40                     Numéro : 77
- Numéro : 50-51
- Numéro : 67

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 204-12-13**

## **9.0 RÉSOLUTION, DATE DE FERMETURE DES CHEMINS D'HIVER**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal ordonne par la présente résolution, que les chemins suivants soient fermés à la circulation automobile pendant l'hiver 2013-2014, à compter du 2 décembre 2013 :

- La route de la grande ligne, à partir du numéro civique 184, rang A et B ;
- La route 1 et A, à partir du rang 2, et du coin du rang A et B ;
- La route menant au chemin de la St-Jean, à partir du rang 2 ;
- La route Vermette, du rang 2 jusqu'au rang 3, et le rang 3 ;
- Le rang 2 ouest, de la route Edmond Blais jusqu'à la limite de Ste-Justine ;

- Le rang St-Joseph allant vers Ste-Sabine, à partir du numéro civique 379 ;
- Le rang 4 allant vers St-Juste, à partir de la route 281 ;

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 205-12-13**

**10.0 RÉSOLUTION AUTORISANT LE MAIRE SUPPLÉANT A SIGNER LES CHÈQUES EN L'ABSENCE DU MAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal autorise M. Marcel Bégin, à titre de maire suppléante, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les chèques en l'absence du maire, M. Adélarde Couture.

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 206-12-13**

**11.0 RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

**ATTENDU QUE** le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* devait l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

**ATTENDU QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**ATTENDU QU'UN** règlement a été adopté lors à la séance ordinaire tenue le lundi 7 novembre 2011;

***En conséquence, il est proposé par Monsieur Jacques Audet et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :***

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte son code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité tel qu'approuvé en 2011 par règlement à savoir :

**ARTICLE 1 - TITRE**

Le titre du présent code est : Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

**ARTICLE 2 – APPLICATION DU CODE**

Le présent code s'applique à tout membre du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

### **ARTICLE 3 – BUTS DU CODE**

Le présent code poursuit les buts suivants :

1. Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du Conseil municipal et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
2. Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;
3. Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
4. Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

**ADOPTÉE,**

#### **Résolution numéro 207-12-13**

##### **12.0 RÉSOLUTION, RECONDUCTION DU PROGRAMME DE REVITALISATION POUR UNE ANNÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut renouveler son programme de revitalisation du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille adopte ce programme en collaboration avec La Corporation Développement Industriel Saint-Camille (DISC).

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE :** la Municipalité de Saint-Camille reconduise son programme de revitalisation avec la participation de « La Corporation Développement Industriel Saint-Camille » (DISC) tel que présenté dans la dernière version du 9 janvier 2012;

**QUE** Le programme soit d'une durée d'un an 2013-2014.

**ADOPTÉE,**

#### **Résolution numéro 208-12-13**

##### **Adoption de l'entente protocolaire avec le DISC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a adopté son programme de revitalisation en collaboration avec La Corporation Développement Industriel Saint-Camille (DISC);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut signer une entente protocolaire avec le DISC en ce qui a trait à la gestion du programme;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE :** la Municipalité de Saint-Camille adopte l'entente protocolaire intervenue avec La Corporation Développement Industriel Saint-Camille (DISC) pour définir le mode de subvention du programme de revitalisation 2013-2014;

**QUE** l'on autorise le maire, M. Adélard Couture et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille le protocole d'entente.

**QUE** Le programme soit d'une durée d'un an 2013-2014.

**ADOPTÉE,**

#### **Résolution numéro 209-12-13**

##### **13.0 RÉSOLUTION, RENOUVELLEMENT DE NOTRE POLICE D'ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est membre de la Coopérative : « La Mutuelle des Municipalités du Québec »;

**CONSIDÉRANT QUE** les avantages financiers consentis à notre municipalité (ristournes, etc.) contribuent à faire baisser le coût de nos assurances;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille renouvelle pour 2014, son contrat d'assurances avec « La Mutuelle des Municipalités du Québec », le coût pour 2014 est de 25,331.00\$ (taxes incluses)

**QUE** l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à faire ajuster la couverture en responsabilité civile à 5,000,000.00\$.

**ADOPTÉE,**

#### **Résolution numéro 210-12-13**

##### **14.0 RÉSOLUTION – DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOI-ÉTÉ CANADA 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille souhaite embaucher deux moniteurs(trices) de terrain de jeux pour la saison estivale 2014;

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme : « Emplois d'été Canada 2014».



**QUE** l'on autorise la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à présenter une demande, pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille.

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 211-12-13**

**15.0 RÉSOLUTION, APPROPRIATION D'UN MONTANT :  
« RÉSERVE ASSAINISSEMENT DES EAUX »  
RELATIVEMENT À L'ACHAT D'UNE POMPE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité Saint-Camille s'est dotée d'une réserve pour payer les dépenses inhérentes au renouvellement des équipements d'assainissement des eaux usées ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette année, nous avons dû changer une pompe à la station de pompage numéro 2, et que le coût de remplacement de cette pompe se chiffre à 8290\$.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** le conseil municipal approprie un montant de 8290\$ de la réserve d'assainissement des eaux usées pour payer le remplacement de la pompe, à la station de pompage numéro 2.

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 212-12-13**

**16.0 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 423-2014,  
TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE 2014**

**Province de Québec  
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**

**Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Richard Pouliot de la susdite municipalité :**

**QU'IL** sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 423-2014 relatif au taux de la taxe foncière générale pour 2014.

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 213-12-13**

**17.0 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 424-2014,  
TARIFS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT 2014**

**Province de Québec  
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**

**Avis de motion est par les présentes donné par Madame Thérèse Blanchet de la susdite municipalité :**

**QU'IL** sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 424-2014 relatif aux tarifs fixes d'aqueduc et d'égout pour 2014.

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 214-12-13**

**18.0 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 425-2014, TARIFS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE FOSSES SEPTIQUES**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

**Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Jocelyn Pouliot de la susdite municipalité :**

**QU'IL** sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 425-2013 relatif aux tarifs fixes d'épuration des eaux usées et de fosses septiques pour 2014.

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 215-12-13**

**19.0 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 426-2014, TARIFS DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2014**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

**Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Jocelyn Pouliot de la susdite municipalité :**

**QU'IL** sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 426-2014 relatif aux tarifs fixes de la collecte des déchets solides pour 2014.

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 216-12-13**

**20.0 RÉSOLUTION, RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ ET À LA COMBEQ**

Renouvellement de l'adhésion L'ADMQ

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec. Notre contribution pour 2014 s'élève à :

Adhésion : 395\$

Assurance : 216\$

Total : 611\$ (taxes en sus)

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 217-12-13**

Renouvellement de l'adhésion COMBEQ

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec. Notre contribution pour 2014 s'élève à : 290.00\$ (taxes en sus).

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 218-12-13**

**21.0 RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

Bibliothèque :

Madame Thérèse Blanchet dépose le rapport annuel de la bibliothèque municipale de Saint-Camille, elle invite les élus à le consulter.

Voirie :

M. Marcel Bégin responsable de la voirie mentionne qu'il serait souhaitable de faire le débroussaillage des rangs, rues, chemins et routes, à chaque année, à raison du quart annuellement.

Incendie :

Monsieur Richard Pouliot mentionne qu'une réunion se tiendra sur l'incendie le 16 décembre prochain avec Madame Martine Saint-Onge de la sécurité civile pour discuter du schéma de sécurité incendie.

Aqueduc et égout :

Monsieur Jacques Audet mentionne qu'il a fait la visite des installations sanitaires et d'approvisionnement en eau (étangs aérés, stations de pompage, etc.) de la Municipalité en compagnie de M. Daniel Boutin.

Loisirs :

Madame Stéphanie Deblois mentionne que la patinoire est presque prête. Elle mentionne que la température déterminera la date d'ouverture de celle-ci.

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à quelques rencontres : Conseil des maires, comité administratif de la MRC des Etchemins, rencontre avec le CJE, réunion du développement Industrielle Saint-Camille, rencontre sur la préparation du budget, réunion de travail du conseil municipal, réunion du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

## **22.0 CORRESPONDANCE**

Lettre – École Arc-en-Ciel – demande de commandite

Lecture est faite d'une demande de commandite de l'école Arc-en-ciel pour la tenue d'un camp d'anglophone à Wilsboro, dans l'état de New-York aux États-Unis.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille commandite l'école Arc-en-Ciel de Saint-Camille pour un camp anglophone à Wilsboro dans l'état de New York. Le montant de la contribution s'élève à 350.00\$.

**ADOPTÉE,**

### **Résolution numéro 219-12-13**

Lettre - Passion-FM, vœux des Fêtes

Lecture est faite d'une lettre nous informant d'une offre spéciale Vœux des Fêtes à Passion-FM.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille achète une publicité pour le temps des fêtes à Radio Bellechasse, Passion-FM des Etchemins.

**QUE** l'on achète le plan B : 25 messages de 15 secondes, spécial vœux des Fêtes au coût de 325.00\$.

Le vote pour : M. Jacques Audet;  
Mme Thérèse Blanchet;  
M. Marcel Bégin;  
M. Jocelyn Pouliot;  
Mme Stéphanie Deblois.

Le vote contre : M. Richard Pouliot, il inscrit sa dissidence.

**ADOPTÉE, À LA MAJORITÉ,**

### **Résolution numéro 220-12-13**

Demande d'aide financière au pacte rural régional – projet dans le cadre des terrains de jeux unifiés

La directrice fait lecture d'une demande d'aide financière pour le pacte rural régional pour l'achat de deux boîtes à science pour les terrains de jeux unifiés de Saint-Benjamin, Saint-Louis et Sainte-Rose, et pour Saint-Camille, Saint-Magloire et Sainte-Sabine. C'est un projet d'environ 2,451.59\$.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal est d'accord à ce que la Municipalité de Saint-Rose-de-Watford soit porteur du dossier « Boîte à science » pour les terrains de jeux unifiés de Saint-Benjamin, Saint-Louis, Sainte-Rose, Saint-Camille, Sainte-Sabine et Saint-Magloire au pacte rural régional.

**QUE** l'on autorise Madame Lyse Audet, directrice générale ou Madame Linda Gilbert, adjointe à présenter une demande pour et aux noms des municipalités concernées;

**QU'**elle soit autorisée à signer pour et aux noms des municipalités concernées tous les documents relatifs au projet.

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 221-12-13**

Demande de commandite, cueillette de la Solidarité, l'Essentiel des Etchemins

La directrice fait lecture d'une demande de commandite pour l'organisme L'Essentiel des Etchemins, pour la cueillette de la solidarité.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille commandite la Cueillette de la Solidarité, L'Essentiel des Etchemins pour un montant de .10\$ per capita, soit la somme de 85.60\$.

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 222-12-13**

Lettre de M. Serge Boutin, Mme Lucie Latulippe, M. Bruno Bussièrès et Mme Jeanne Pouliot

Lecture est faite d'une demande de raccordement au système de distribution d'eau potable de la Municipalité pour deux propriétés situées au 9 route 204 Est et du 13 route 204 Est.

Après vérification auprès de la MRC des Etchemins, il est convenu d'un commun accord par les membres du conseil municipal :

En début de l'année 2014, de préparer le dossier à présenter à la CPTAQ (commission de protection du territoire agricole) pour obtenir l'autorisation d'effectuer les travaux sur des terrains situés en zone agricole, pour relier les maisons du 9 et du 13 route 204 Est. La CPTAQ doit nous émettre un certificat d'autorisation pour effectuer ces travaux.

Lorsque le dossier sera complété au début 2014, une résolution sera adoptée par le conseil municipal pour appuyer cette demande, qui sera par la suite envoyée à la CPTAQ. Lorsque nous recevrons l'acceptation de notre dossier à la CPTAQ, ainsi que le certificat d'autorisation pour effectuer les travaux, nous pourrons par la suite adopter une dernière résolution pour approuver la dépense et les travaux à effectuer. Ces travaux pourront se faire possiblement au printemps 2014.

### **23.0 VARIA :**

#### **A) Résolution, gardienne de la patinoire**

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille a publié une offre d'emploi pour un(e) gardien(ne) de la patinoire;

**CONSIDÉRANT QU'UN** comité de sélection formé de Mme Stéphanie Deblois, Mme Caroline Chabot et Mme Micheline Cyr, recommande la candidature de Mme Linda Bilodeau;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal embauche Mme Linda Bilodeau comme gardienne de la patinoire, pour la saison hivernale 2013-2014.

Toutes les conditions de l'emploi sont contenues dans un contrat de travail qui sera signé par Mme Bilodeau.

**M. Richard Pouliot s'abstient de voter par conflit d'intérêt.**

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 223-12-13**

#### **B) Adoption du Budget révisé de l'OMH**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** l'on adopte le budget révisé de l'OMH Saint-Camille.

Le montant des dépenses : 67,791\$

Les contributions :

SHQ : 61,012\$  
Municipalité : 6,779\$

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 224-12-13**

## **24.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE**

Les questions de l'assistance.

## **25.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h.

---

Maire, Adélarde Couture

---

Directrice générale, Nicole Mathieu

### **Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis Province de Québec**

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 9e jour de décembre 2013, à 19h30 heures à la salle municipale.

**1.0** L'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**M. Jacques Audet;  
Mme Thérèse Blanchet;  
M. Marcel Bégin;  
Mme Stéphanie Deblois.**

**Absents :** **M. Richard Pouliot;  
M. Jocelyn Pouliot.**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de **M. Adélarde Couture**.

La secrétaire-trésorière & directrice générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

## **2.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Appel des présences et
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption des prévisions budgétaires 2014;
- 4.0 Levée de l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)** que l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et présenté.

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 225-12-13**

### **3.0 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** les prévisions budgétaires 2014 soient adoptées telles que présentées. Le budget total pour 2014 s'élève à 1,662,647.00\$ (revenus et dépenses).

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 226-12-13**

### **4.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 20h30.

---

Le Maire, Adélarde Couture

---

La directrice générale, Nicole Mathieu